

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° Me/48-06

Service consulté
SCA - DIF
ADT

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DES STATIONS DE LOISIRS DE
MONTAGNE ETE/HIVER**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer une participation départementale de 19 564,60 € en faveur de plusieurs maîtres d'ouvrage pour des opérations de restructuration et de modernisation des sites de loisirs de montagne été/hiver.*

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur de la modernisation des sites de loisirs été/hiver de la montagne haut-rhinoise. Il doit permettre la programmation de crédits destinés à financer des opérations de modernisation des infrastructures de loisirs qui doivent encore être réalisées avant la prochaine saison. Pour certains sites, il s'agit d'opérations nouvelles qui s'inscrivent dans la poursuite de celles engagées les années précédentes. Pour d'autres, il s'agit de compléments pour le financement d'opérations déjà programmées mais pour lesquelles le plan de financement n'est pas totalement bouclé.

LE SCHLUMPF

A l'occasion de l'adoption du rapport 11e/34-06 du 22 septembre 2006, votre Commission avait validé l'affectation d'une participation départementale de 51 039 € pour la modernisation des remontées mécaniques, dont le coût était estimé à 56 710 €.

Cette modernisation, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la régie communale des téléskis de Dolleren, est en cours de réalisation.

Toutefois, deux opérations complémentaires s'avèrent nécessaires afin de rendre aux remontées mécaniques, leur capacité de fonctionnement optimale :

- interventions techniques en vue de la modernisation des moteurs des téléskis afin de les rendre plus performants et de leur assurer une plus grande longévité pour un montant de 5 001 € HT, sur lequel une participation départementale à hauteur de 90 % est sollicitée soit 4 500,90 €.

- acquisition de matériel radio, en particulier pour assurer une meilleure organisation des secours, s'inscrit également dans ce programme. Le montant de cette opération s'élève à 2 490 € HT sur lequel une participation départementale à hauteur de 90 % est sollicitée soit 2 241 €.

Ces deux opérations, d'un coût total de 7 491 € s'inscrivent dans le cadre global de la modernisation du site telle qu'elle a été présentée et sont recevables au titre de la politique départementale. Une aide départementale de 6 741,90 €, dont le bénéficiaire est la Commune de Dolleren, est à affecter sur l'AP N° 1/2006, fonction 94, nature 20414, enveloppe 79994 et s'inscrit dans l'enveloppe de 305 000 € prévue pour le site d'intérêt local du Schlumpf.

LE BALLON D'ALSACE

En sa qualité de membre, le Département participe également aux investissements courants pour des travaux de maintenance du patrimoine dont les syndicats mixtes sont propriétaires et qui contribuent également à l'attractivité d'un site ou d'une activité de loisirs.

C'est le cas pour le programme d'investissement courant du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) qui présente quatre opérations à inscrire au programme 2006 et pour lesquelles une participation à hauteur de 50 % de la part des Départements du Haut Rhin et du Territoire de Belfort est sollicitée :

- Acquisition de matériel de sécurité pour les pistes rendu obligatoire par les nouvelles règles en la matière, défibrillateur, filets, panneaux piquets..., pour un montant total de 5 950 €. Compte tenu des règles de répartition financière entre l'Etat et les deux Départements, une participation de 1 238 € est sollicitée.
- Travaux de réfection à l'auberge du Ballon dont le SMIBA est propriétaire en particulier la seconde tranche du bardage bois et des travaux de peinture pour un montant de 25 537 € HT pour lesquels une participation départementale à hauteur de 25 % du solde à charge, soit 5 188 € est sollicitée.
- Mise en conformité sécurité des bâtiments pour un montant de 5 924 € HT pour lesquels une participation départementale à hauteur de 25 % soit 1 481 € est sollicitée.
- Service informatique et moyens généraux notamment pour la modernisation informatique de la gestion du ski de fond et une nouvelle webcam permettant de mieux valoriser le site, pour un montant de 5 522 € HT sur lequel une participation départementale à hauteur de 25 % soit 1 380,50 € est sollicitée.

Au total, pour ces quatre opérations d'un coût total de 42 933 € HT, une participation départementale d'un montant de 9 287,50 € est sollicitée, laquelle est à affecter sur l'autorisation de programme N° 1/2006, fonction 94, nature 20415, enveloppe 79995.

Il est à noter également, que compte tenu du classement du site comme grand site national, il est prévu que l'Etat intervienne également à hauteur de 5 783 €, le complément étant apporté d'une part, par le Département du Territoire de Belfort à hauteur de 9 287,50 € et d'autre part, par les communautés de communes membres à hauteur de 18 575 €.

LE MARKSTEIN

A l'occasion de l'adoption des rapports 2°/57-03 du 11 juillet 2003 et 11°/35-05 du 14 octobre 2005, votre Commission avait validé l'affectation d'une participation départementale totale de 418 500 € représentant 90 % d'un coût total de travaux estimé à 465 000 € en faveur du syndicat mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon pour la réalisation du stade de slalom.

Le montant du projet intégrait les travaux de génie civil – terrassement, drainage, l'éclairage et l'enneigement automatique du stade.

Le coût des travaux d'éclairage étant plus élevé que prévu initialement, le Syndicat Mixte sollicite une participation complémentaire à hauteur de 90 % soit 3 535,20 € sur un montant subventionnable de 3 928 € HT, à affecter sur l'AP N° 1/2006, fonction 94, nature 20415, enveloppe 79995.

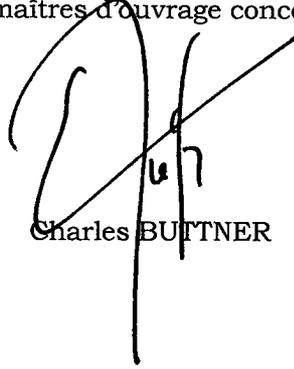
Maître d'ouvrage	site	opérations	coût HT	Participation CG 68
Commune Dolleren	Schlumpf	Révision moteurs remontées mécaniques	5 001	4 500,90
		Achat matériel radio	2 490	2 241,00
		s/total Schlumpf	7 491	6 741,90
SMIBA	Ballon d'Alsace	Achat matériel sécurité	5 950	1 238,00
		Travaux auberge Ballon	25 537	5 188,00
		Conformité sécurité	5 924	1 481,00
		Moyens généraux	5 522	1 380,50
		s/ total Ballon d'Alsace	42 933	9 287,50
Syndicat Mixte Markstein-Grand Ballon	Markstein	Eclairage stade de slalom	3 928	3 535,20
TOTAL			54 352	19 564,60

En conclusion, je propose à votre Commission :

- ❖ d'accorder une aide de 6 741,90 € à la commune de Dolleren sur un montant subventionnable de 7 491 € au titre du programme 2006 pour réaliser les travaux de modernisation des remontées mécaniques du Schlumpf et l'acquisition de matériel radio,
- ❖ d'accorder une aide de 9 287,50 € au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace sur un montant subventionnable de 42 933 € au titre du programme 2006 pour l'achat de matériel de sécurité, des travaux de modernisation de l'auberge du Ballon, des mises en conformités de sécurité et des moyens informatiques pour le site du Ballon d'Alsace,

- ❖ d'accorder une aide de 3 535,20 € au Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon sur un montant subventionnable de 3 928 € au titre du programme 2006 pour des travaux d'éclairage,
- ❖ d'affecter ces montants dans le cadre du programme F044 aménagement été/hiver des stations de montagne sur l'autorisation de programme N° 1/2006 fonction 94 nature 20415 enveloppe 79995 aux opérations des sites du Ballon d'Alsace et du Markstein et sur le même programme, nature 20414 enveloppe 79994 aux opérations du site du Schlumpf, telles que détaillées dans le présent rapport,
- ❖ d'autoriser le versement de ces montants aux maîtres d'ouvrage concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

